

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 1 DÉCEMBRE 2023

**DELIBERATION N°CP2023-  
12/1/1  
DOSSIER N°5963**

**PROGRAMMATION OPERATION FSE+ E-INCLUSION  
DÉPLOIEMENT DU PASS' NUMÉRIQUE PTI 2023**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Marinette JOUANNETAUD, Jean-Luc LEGER, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Jean-Luc LEGER  
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD  
Delphine CHARTRAIN à Jérémie SAUTY  
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE  
Patrice FILLLOUX à Marie-France GALBRUN  
Mary-Line GEOFFRE à Renée NICOUX  
Catherine GRAVERON à Franck FOULON  
Bertrand LABAR à Patrice MORANCAIS  
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD  
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT  
Armelle MARTIN à Eric BODEAU  
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

**OBJET : PROGRAMMATION OPERATION FSE+ E-INCLUSION Déploiement  
du Pass' numérique PTI 2023**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
VU le budget de l'exercice,*

VU le rapport CP2023-12/1/1 de Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,  
VU l'avis de la Commission CP - Retour à l'emploi, Insertion et Logement,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- de valider la programmation du dossier de demande de participation FSE+ avec le porteur de projet Comité d'accueil creusois (Co Ordi) ;
- d'attribuer une subvention au titre du FSE+ d'un montant maximum prévisionnel de **50.000 euros** (59,93 % du montant de l'opération) ;
- d'autoriser le versement d'une avance de la subvention FSE+ à hauteur de 60 % du montant total prévisionnel sollicité soit la somme de **30.000 euros** à la signature de la convention idoine ;
- d'attribuer un cofinancement départemental « PDI » à hauteur de **30.000 euros** ;
- d'autoriser le versement d'une avance de la subvention PDI à hauteur de 80 % de son montant soit la somme de **24.000 euros** à la signature de la convention jointe à la présente délibération ;
- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les conventions correspondantes, avec le porteur de projet, ainsi que les éventuels avenants en découlant ;
- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre des décisions, des paiements, et à l'aboutissement du dossier.

Pour l'ensemble des propositions.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**